

# CHARTRE D'ADHESION de **COTRAVAUX**, réseau d'acteurs du travail volontaire

## PRÉAMBULE

Cette charte d'adhésion s'adresse à tous les acteurs, **membres associatifs ou membres associés**, qui font partie du réseau de Cotravaux. Tout acteur membre du réseau, au niveau national ou au niveau régional, déclare adhérer à la « charte d'adhésion » de Cotravaux.

Elle a pour objectif d'organiser et de faciliter la dynamique interne nécessaire à la réalisation des objectifs définis par l'article 2 des statuts de Cotravaux et de ses associations régionales.

Constatant que chaque membre du réseau, au niveau national ou régional, souhaite s'engager dans une démarche commune et considérant qu'une représentation cohérente, tenant compte de la diversité des acteurs, est indispensable, la « charte d'adhésion » formalise le fonctionnement de Cotravaux et de ses associations régionales, en s'appuyant sur les principes suivants :

- La transparence au sein du réseau est une exigence.
- La nécessité que Cotravaux et ses associations régionales aient une connaissance des pratiques et des questionnements de chacun de ses membres.

La charte d'adhésion permet de définir les modes de relations qui doivent exister, à tous les niveaux:-

- entre les membres, associatifs ou associés, et le réseau tant au niveau national que régional,
- entre tous les acteurs du réseau

## LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS ET LEUR RESEAU, AU NIVEAU NATIONAL OU REGIONAL,

→ Chaque membre **associatif ou associé** du réseau s'engage à promouvoir :

- la vie statutaire du réseau par sa participation au Congrès national bisannuel, à l'assemblée générale annuelle et en proposant des candidats au CA, voire au bureau
- La participation à tout groupe de travail ou commissions mis en place par le réseau au niveau national ou régional, pour lesquels son expérience serait enrichissante à la réflexion collective.

Dans cet objectif, chaque membre associatif :

- S'approprie, de manière interne, les débats portés par le réseau au niveau national ou régional.
- Transmet à Cotravaux toute information et tout document nécessaires au travail et à la réflexion du réseau.
- Informe les autres membres du réseau des évènements qu'il organise.

→ Chaque **membre associatif** transmet à Cotravaux (au niveau national ou régional selon l'échelon auquel il adhère), des informations sur sa vie sociale et notamment ses documents d'assemblée générale. Autant que faire ce peut, tout **membre associé** communique ses rapports ou autres documents qui viendraient alimenter une meilleure connaissance entre les membres ou la réflexion collective.

Cotravaux s'engage dans le même temps, à l'échelon régional et à l'échelon national, à :

- Faciliter le travail des acteurs de son réseau en transmettant les informations qui leur sont utiles, et en mettant en place les modalités adaptées à la réalité de tous.
- Rendre accessible la consultation des informations et des documents par tous.
- Faciliter la transparence entre les acteurs membres.
- Faciliter la médiation entre les acteurs.
- Diffuser à tous les acteurs de son réseau le résultat des données et informations qui auront été recueillies auprès des membres.
- Suivre régulièrement et encourager, par des initiatives constructives, la mise en œuvre de cette charte.

## **LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS**

En s'appuyant sur une volonté de mutualisation, les acteurs du réseau veillent à :

- S'informer mutuellement de l'état de leurs actions, réflexions, difficultés, interrogations.
- Dialoguer, confronter et interroger leurs pratiques, autour de formes conviviales d'échanges.
- Accepter la démarche de médiation de Cotravaux (au niveau régional ou national) si l'un des membres y fait appel.
- Faire en sorte que leurs réflexions communes puissent se traduire par la mise en œuvre d'actions interassociatives, voire par un positionnement du réseau.

## **LA RÉALISATION D' ACTIONS COMMUNES**

Cotravaux est un lieu de mise en réseau et de coordination d'associations et de structures qui portent une parole commune. Cotravaux se donne la possibilité de permettre, en son nom et avec son soutien, la réalisation d'actions communes à leurs membres au niveau régional ou national.

Pour cela, les conditions suivantes doivent être réunies:

- Il est recherché un accord de l'ensemble des associations à l'action commune, sans nécessaire participation de l'ensemble des acteurs.
- Les retombées de ces actions communes doivent conforter l'image des acteurs et du réseau.
- Ces actions doivent alimenter la réflexion du réseau.

## **EN CONCLUSION**

Les principes de transparence, de dialogue, de mutualisation et d'entraide doivent prévaloir dans les relations qu'entretiennent les acteurs du réseau entre eux.

Cette dynamique interne, dont les modalités pratiques sont définies par la « charte d'adhésion » ne peut être que la résultante d'une volonté de chacun des membres et de la volonté de tous.